

# REFLEXIONS PRELIMINAIRES POUR UNE HISTOIRE DE L'IMMIGRATION A MANOSQUE A LA FIN DU MOYEN ÂGE

Lors d'un séjour de recherche à Aix-en-Provence il y a quelques années, confrontée à l'apparition de nombreuses mentions d'étrangers installés à Manosque au cours du XV<sup>e</sup> siècle, j'ai soumis ce fait à la sagace érudition de Noël Coulet. Avec sa générosité habituelle, il m'a signalé des articles, dont plusieurs qu'il avait lui-même signés, sur le phénomène migratoire en Provence durant cette période. Je venais de poser les premiers jalons d'un projet de recherche sur les phénomènes migratoires à Manosque qui m'occupe maintenant depuis plusieurs années<sup>1</sup>. Les multiples travaux de Noël Coulet sur les relations d'échanges humains entre la Provence et les régions voisines ont souvent nourri mes réflexions méthodologiques sur le phénomène<sup>2</sup>. Son apport à nos connaissances en la matière demeure une référence incon-

---

1. Ce projet de recherche intitulé *Crises démographiques, vie familiale et immigration à Manosque à la fin du moyen âge* a bénéficié du soutien financier du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (1995-1998) et du Fonds de recherche du Collège universitaire Glendon de l'Université York (1994-1996). Que ces organismes soient ici remerciés. Cette étude a pour base documentaire un dépouillement systématique de différents fonds d'archives concernant Manosque pour les années 1300 à 1480. Il s'agit des registres d'actes notariés (Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence), des délibérations communales (Archives communales de Manosque) et des séries d'informations criminelles et civiles (Archives départementales des Bouches-du-Rhône).

2. Je ne mentionnerai pas ici l'ensemble de ses travaux sur le sujet. Les titres les plus importants sont cités dans les notes subséquentes.

tournable. Pour ces raisons, il m'est apparu naturel de rendre hommage à Noël Coulet en lui offrant ces « Réflexions préliminaires », qui constituent une esquisse des grandes lignes d'un ouvrage en cours de rédaction sur le thème de l'immigration à Manosque au cours du Moyen Âge finissant.

\*  
\* \*

L'histoire des migrations durant le Moyen Âge n'a que récemment attiré l'attention des médiévistes. Pendant longtemps, l'historiographie a transmis l'image du paysan attaché à sa glèbe avec son champs pour seul horizon. Cette image a disparu au fil des travaux qui ont montré la mobilité des médiévaux<sup>3</sup>. Pour la Provence médiévale, ce schéma général a également été mis en évidence, notamment par N. Coulet<sup>4</sup>. Toutefois, nulle étude ne s'attache à analyser ce phénomène dans son ensemble pour un cadre spatial bien délimité, une ville, et dans la longue durée afin d'en révéler la complexité. Pour cette raison, une enquête de cette nature a été entreprise pour la ville de Manosque au cours du moyen âge finissant.

Entre la montagne et la basse Provence, accrochée aux rives de la Durance, la ville constitue une étape importante dans le couloir migratoire. Ainsi, entre 1300 et 1480, des migrants, hommes et femmes, y viennent nombreux pour commercer, travailler ou apprendre un métier mais aussi en quête d'une installation plus définitive. Ces migrations prennent d'ailleurs place dans le contexte particulier des crises, en particulier de crises démographiques, qui marquent cette époque et constituent la toile de fond de l'étude proposée. Certes, cette dernière s'attachera d'abord à déterminer l'importance et l'évolution des flux migratoires vers Manosque tout comme l'origine géographique ou sociale de la population migrante. Toutefois, la documentation disponible offre la possibilité d'aller au-delà de cette macro-analyse. Elle permet de suivre la destinée de certains de ces hommes et de ces femmes qui ont pris les routes vers Manosque et d'éclairer les stratégies utilisées pour s'intégrer dans la communauté d'accueil. Pareille enquête pose cependant certains problèmes méthodologiques qu'il importe maintenant de discuter.

---

3. Pour des indications à ce sujet, voir A. COURTEMANCHE, « Women, Family and Immigration in Fifteen-Century Manosque : The Case of the Dodi Family of Barcelonnette » dans *Urban and Rural Communities in Medieval France, Provence and Languedoc, 1000-1500*, Leiden, 1998, surtout notes 2 et 3.

4. Entre autres, voir N. COULET, « Mutations de l'immigration italienne en basse-Provence occidentale à la fin du Moyen Âge » dans *Strutture familiari, epidemie, migrazioni nell'Italia medievale*, Naples, 1984, pp. 493-507 ; et N. COULET, « Relations économiques et échanges humains entre Provence et Ligurie au bas Moyen Âge », *Rivista di studi liguri*, L, nos 1-4 (1984), p. 26-38.

UN VOCABULAIRE POUR DÉSIGNER  
LES IMMIGRANTS

D'entrée de jeu, compter les migrants suppose la possibilité de les distinguer clairement de la communauté d'origine de la ville. Le décompte requiert une identification claire. En cette matière, il apparaît essentiel d'éviter les constructions terminologiques modernes et de se tourner plutôt vers la pratique, soit la documentation médiévale afin d'en tirer un vocabulaire approprié pour désigner les immigrants.

Comme le montre M. Hébert, la terminologie employée par les notaires pour identifier des étrangers à Manosque reste indigente. Les vocables *extraneus*, *forenses* ou *extravagantes* font quelques timides apparitions dans *Le livre des privilèges de Manosque* ou les délibérations communales pour s'appliquer surtout à un groupe indéfini d'individus, le plus souvent dénués de propriétés foncières<sup>5</sup>.

Sans doute, les sources de nature administrative ne constituent pas l'outil le plus efficace pour traiter cet aspect du phénomène migratoire. En fait, les registres tenus par les notaires de la pratique privée offrent une masse de renseignements plus pertinents grâce à la grande variété d'actes qu'ils recèlent. En déclinant le nom des personnes impliquées par la rédaction d'un acte, les notaires précisent les catégories selon lesquelles un individu est identifié. À ce niveau, un problème fait son apparition et demeure malheureusement insoluble. En effet, qui détermine l'identité d'un individu mentionné dans un acte notarié ? Les parties déclinent-elles leur nom voire leur origine géographique ? Ou est-ce le notaire, s'il connaît les personnes, qui les identifie ?

Quoi qu'il en soit de la réponse, à partir de l'étude de ces actes, trois catégories se font jour. Une première indique des racines manosquines – le patronyme est suivi de l'indication de *Manuasca* ; une deuxième, une immigration avec établissement – simplement *habitor de Manuasca* ou de *Barcilona habitator Manuasce* ; enfin, une dernière, une migration récente – de *Barcilona*. L'analyse de la documentation montre également qu'aucune règle précise ne peut se déduire quant au temps écoulé pour le passage d'une catégorie à l'autre pour une même personne.

Le terme *habitor* soulève aussi diverses interrogations. M. Hébert a bien tenté d'en préciser les contours en soulignant que, s'il suit le patronyme d'un individu, il identifie « un personnage établi de façon stable à Manosque, y possédant des biens mais sans être considéré comme citoyen à part

5. M. HÉBERT, « Les étrangers à Manosque aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles : intégration ou exclusion ? » dans *Forestieri e stranieri nella città basso-medievale*, Florence, 1988, p. 98-114, en particulier les p. 98-102. M.-Z. ISNARD, *Le livre des privilèges de Manosque (1169-1315)*, Paris, 1894. Délibérations communales : Archives communales de Manosque, Ba 1-16 (1379-1480).

entière ». À la suite, il soutient « que ce statut est connu et reconnu et les notaires ne se font pas faute de l'enregistrer<sup>6</sup> ». Un dépouillement systématique des actes notariés montre moins de constance que ne le voudrait M. Hébert. En effet, la mention d'*habitor* accolé au nom d'un individu peut apparaître et disparaître au gré des registres rédigés par le même notaire<sup>7</sup>.

En outre, cette catégorie particulière désigne-t-elle uniquement les individus qui ont obtenu des *libertas et franchisas* de la ville par le conseil municipal ? Une réponse positive reste douteuse. D'une part, pour la période étudiée, leur nombre demeure trop restreint pour conclure que le seul octroi de la « citoyenneté » permette à un individu d'être désigné comme *habitor*<sup>8</sup>. D'autre part, plusieurs d'entre eux sont par ailleurs présentés comme *habitatores* au moment de recevoir ce privilège. Tout comme ils le demeurent dans les actes au cours des années subséquentes. Par conséquent, si le terme semble dépourvu de réalité juridique positive, il conserve une fonction classificatoire des migrants pour la société manosquine, bien qu'elle reste difficile à cerner avec précision.

Le passage du statut d'*habitor* à celui d'individu originaire de Manosque, « citoyen à part entière », s'inscrit dans la plus longue durée. Une fois de plus, la pratique notariale n'autorise aucune conclusion ferme à ce sujet. Cette durée peut s'étendre au-delà de vingt ans. Un exemple suffira pour le montrer. En 1455, Guillaume Dodi de Barcelonnette est désigné comme *habitor*. Il doit cependant attendre 1480 pour que le notaire en fasse un homme originaire de Manosque<sup>9</sup>. Ce cas montre l'hiatus entre la règle édictée par le roi René devant les États de Provence réunis en 1437 et la pratique quotidienne des notaires. Ainsi, il est stipulé dans ce document que dix ans constituent le délai maximal pour devenir un « vrai citoyen »<sup>10</sup>.

6. M. HÉBERT, « Les étrangers à Manosque », art. cité, p. 101.

7. À ce sujet, voir l'exemple présenté dans A. COURTEMANCHE, « De l'Italie à Manosque. Aspects des migrations italiennes en Provence à la fin du moyen âge », *Revue européenne d'histoire*, t. 5 (1998), p. 130-131.

8. En effet, pour la période 1379 à 1480, les délibérations communales mentionnent que seulement 188 individus bénéficient de la concession des libertés et franchises, incluant une exemption de taxes pour une durée variant entre quatre et huit ans. Il est également à noter que le terme *civis* n'apparaît jamais dans la documentation.

9. Les références à ce cas sont présentées dans A. COURTEMANCHE, « Women, Family and Immigration », art. cité, p. 109 et 120.

10. Il s'agit plus précisément d'une requête en ce sens présentée par les représentants des villes aux états et qui est accordée par le roi. Extrait du registre *Potentia* fol. 179 édité par J.-J. JULIEN, *Nouveau commentaire sur les statuts de Provence*, Aix-en-Provence, 1778, p. 525. Le texte précise même que la reconnaissance de la citoyenneté peut être immédiate si l'individu manifeste sa volonté d'établir résidence dans une ville et d'y apporter sa fortune. Le texte précise que, dans ces conditions, « il soit à l'instant réputé pour vrai citoyen ».

## COMPTER LES IMMIGRANTS

Si le sens précis donné aux différentes catégories demeure encore obscur – et sans doute le restera-t-il –, ces catégorisations fournissent néanmoins des renseignements sur le statut des migrants et sur leur origine géographique. Elles sont indispensables pour effectuer un décompte des immigrants et analyser les flux migratoires et leur évolution. Dès lors, une question s'impose. Ces individus dont l'identité inclut une mention d'origine autre que Manosque sont-ils tous, pour autant, des immigrants en voie d'établissement ?

Nombreuses sont les personnes qui ne viennent à Manosque que le temps nécessaire pour contracter un emprunt, acheter du drap ou des animaux voire remplir les obligations liées à un contrat d'embauche. Elles proviennent des villages environnants ou de villes plus distantes. Elles ne peuvent être intégrées à la catégorie des immigrants.

Afin de fonder l'analyse sur des bases solides, le recours à des critères s'impose pour établir une forte présomption d'établissement, surtout dans les cas où l'individu n'est pas mentionné dans plusieurs actes notariés répartis sur un laps de temps important. Un premier critère s'impose d'emblée soit la mention du terme *habitor* à la suite du patronyme de l'individu. Dans ce contexte, l'installation ne fait aucun doute. Un autre critère ressortit au mariage. Suivant la coutume, le contrat de dot est rédigé et l'union célébrée dans la paroisse de résidence de la future épouse. Ainsi, ces femmes doivent être considérées à titre d'immigrantes en voie d'établissement, surtout lorsque le futur époux est désigné comme natif de la ville ou comme *habitor*. Pour les hommes, ce critère apparaît moins sûr. Toutefois, leur mention dans certains documents tels les relevés de taille ou des actes notariés subséquents permet de lever l'hypothèque et de confirmer une installation plus définitive<sup>11</sup>. Enfin, le troisième critère concerne les bénéficiaires des franchises de la ville. En effet, pour les obtenir, ces derniers doivent promettre d'établir à perpétuité leur résidence dans la ville.

Malgré la précision de ces critères, aucune certitude absolue ne saurait découler des données quantitatives finalement recueillies. Des individus échappent certainement à cause des lacunes documentaires. D'autres peuvent être éliminés, en vertu de ces critères, alors qu'ils se sont effectivement installés à Manosque. Enfin, d'autres ont pu s'établir longuement mais de manière temporaire sans

---

11. Ces critères n'ont rien d'original et reprennent largement ceux qu'utilise G. Audisio dans son analyse de l'immigration piémontaise dans le Luberon. G. AUDISIO, « Une grande migration alpine en Provence (1460-1560) », *Bolletino storico-bibliografico subalpino*, 77 (1989), en particulier p. 11-12. Il existe neuf relevés de taille ou d'allivrement pour la période de 1389 à 1463. Ils sont conservés dans les registres de délibérations communales.

que leur départ n'ait laissé de traces<sup>12</sup>. En outre, une autre incertitude demeure. Elle concerne la date d'arrivée de ces individus. Il est évident que la première mention ne correspond pas nécessairement à la date d'arrivée, loin s'en faut. Plusieurs immigrants font une première apparition en étant déjà identifiés comme *habitatores*. En dépit de ces limites, les résultats obtenus pourront permettre de suivre l'évolution du phénomène migratoire dans le temps, d'en préciser les changements, surtout du point de vue des régions de provenance et des catégories socio-professionnelles, quand cette donnée est connue.

### APPREHENDER LA « REALITE » MIGRATOIRE

Malgré son intérêt évident, la macro-analyse issue de l'approche quantitative ne constitue qu'un niveau d'appréhension des mouvements migratoires, n'offrant qu'un tableau d'ensemble. Elle apporte toutefois peu d'éléments de compréhension sur les relations qui prévalent entre immigrants et communauté d'accueil. Sont-ils exclus, simplement acceptés parce que leur présence répond à une nécessité économique ou démographique ou totalement intégrés à cette communauté d'accueil et à ses institutions politiques et sociales ? Tenter de saisir ces relations dans leur complexité implique de modifier l'échelle d'observation et d'utiliser une micro-analyse fondée sur des études de cas. Cette micro-analyse repose toutefois sur certaines réflexions théoriques qu'il importe maintenant d'exposer.

Une première concerne la production historiographique sur les migrations vers les villes. Pendant plusieurs années, l'historiographie a proposé une vision très négative de la migration. Cette dernière aurait engendré le déracinement, la solitude voire la marginalité pour les individus qui s'y seraient engagés. Cette situation aurait pour origine la difficulté éprouvée par ces derniers à établir des relations sociales ou familiales durables dans la communauté d'accueil<sup>13</sup>. L'historiographie récente sur l'immigration préfère analyser le processus migratoire non plus comme étant fondé sur l'exclusion, mais plutôt sur l'inclusion grâce à l'insertion des immigrants dans de solides réseaux professionnels et familiaux<sup>14</sup>. Ainsi, elle convie à analy-

12. Un exemple permet d'illustrer ce processus bien que, dans ce cas, le départ vers un autre lieu d'établissement soit connu. Ainsi, Maurice Aymaris de Celle di Macra dans le diocèse de Turin, est désigné comme habitant de Manosque en 1474. Toutefois, des actes datant de 1477 indiquent qu'à ce moment, il est désormais établi à Corbières, un village nouvellement repeuplé. Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence, 2E 2919 fol. 186 ; 2E 2922 fol. 205.

13. Cette vision s'inspire largement de l'ouvrage de O. HANDLIN, *The Uprooted*, Boston, 1973 (c. 1951).

14. Voir à ce sujet, consulter les vues très éclairantes de T. HAREVEN « The History of Family and the Complexity of Social Change », *American Historical Review*, (1990), p. 95-124 ;

ser les voies d'intégration des immigrants dans la communauté d'accueil<sup>15</sup>.

Une deuxième réflexion renvoie au cadre d'analyse de la migration. Les travaux liés à l'historiographie récente montrent l'importance de la famille dans le processus migratoire<sup>16</sup>. D'ailleurs, l'immigrant seul, sans attache familiale, demeure rare. Pour cette raison, le cadre d'analyse du processus d'intégration doit inclure non seulement les individus, mais également leur famille, leur parenté voire des compatriotes ayant pris, eux aussi, les chemins de l'exil. En effet, comme la cellule familiale demeure avant tout une unité de production économique, la mise en commun des ressources de tous les membres reste indispensable à sa survie, surtout dans le contexte des migrations définitives, sans espoir de retour vers la patrie des ancêtres.

Ce cadre d'analyse conçoit le processus d'intégration tel un système complexe, dynamique et relationnel entre différents acteurs occupant des positions sociales et familiales variées et variables. En référant à leurs croyances, normes, valeurs et représentations, ces acteurs élaborent des objectifs et des stratégies spécifiques. L'atteinte des premiers et la réussite des secondes exigent une nécessaire coopération entre les différents intervenants. Ainsi, le système de l'intégration se fonde sur le principe de la réciprocité mutuelle, réciprocité complétée une fois le processus mené à son terme.

Au cours du processus social d'intégration des immigrants, les acteurs s'impliquent suivant des dynamiques différentes, à des degrés divers et en fonction de leur position à l'intérieur de ce système dynamique et relationnel. Le positionnement influe sensiblement sur la détermination de leurs objectifs et de leurs stratégies d'intégration. Pour la famille migrante, les objectifs et stratégies demeurent fonction du sexe de la personne, de sa génération d'implantation et de son statut familial. En outre, les objectifs et stratégies globales des immigrants visent à la fois l'inclusion à la communauté d'accueil et l'amélioration des conditions de leur statut personnel à l'intérieur de la famille. Plus précisément, ils recherchent des conditions optimales de développement de capitaux financier et symbolique<sup>17</sup> autant que la transmission des patrimoines.

---

et l'analyse de C. DOLAN, « The artisans of Aix-en-Provence in the Sixteenth century : A micro-analysis of social relationship » dans *Cities and Social Changes in Early Modern France*, Londres, 1989, p. 174-194.

15. Cette approche ne nie toutefois que, dans certains cas, le processus d'intégration a des ratés. Certains immigrants connaissent la marginalisation, le plus souvent à cause de leurs actions peu conformes aux normes en vigueur dans la communauté d'accueil.

16. Entre autres, G. AUDISIO, « Une grande migration alpine », art. cité; A. COURTEMANCHE, « Women, Family, and Immigration », art. cité; et A. COURTEMANCHE, « De l'Italie à Manosque », art. cité.

17. P. Bourdieu définit le capital symbolique comme un « réseau d'alliés ou de relations que l'on tient (et auxquels on tient) à travers l'ensemble des engagements, des dettes d'honneur, des droits et des devoirs accumulés au cours des générations successives et qui peut être .

Ce système dynamique et relationnel d'intégration prend également d'autres dimensions surtout liées à la notion d'altérité<sup>18</sup>. Ressentis profondément par les acteurs, leurs rapports d'altérité deviennent des facteurs déterminants dans l'élaboration fluctuante des objectifs et stratégies de socialisation, de solidarité et de normalisation puisqu'ils façonnent les valeurs, représentations, normes et croyances des intervenants. L'altérité a plusieurs facettes. Certaines touchent aux rapports exogènes d'altérité, soit avec les communautés d'accueil et d'origine. Dans sa première dimension, les immigrants en voie d'intégration ne sont implantés que depuis peu. Ici, l'altérité tend à se résorber avec le temps et avec la fréquence des relations entretenues avec les immigrants et les autres habitants de la ville. Quant à la dimension des relations avec la communauté d'origine, elles deviennent plus ou moins distendues selon leur fréquence et la distance.

Cette approche du système d'intégration appelle un niveau d'analyse plus pertinent que la macro-analyse, soit des études de cas ou des micro-analyses. Elle s'effectuent en suivant la voie tracée par les tenants de la micro-histoire. Les mérites inhérents à cette approche ne demandent plus de démonstration. J. Revel souligne de manière magistrale que la réduction de l'échelle d'observation des phénomènes permet de « reconstituer un espace des possibles – en fonction des ressources propres à chaque individu ou à chaque groupe à l'intérieur d'une configuration donnée<sup>19</sup> ».

Cette échelle d'analyse réduite s'attache ainsi aux relations que ces immigrants établissent entre eux, avec les acteurs de leur nouvel environnement voire celles qu'ils conservent ou coupent avec la patrie d'origine. Malgré l'intérêt de la démarche, on ne saurait nier ses limites qui ressortissent le plus souvent à la nature de la documentation préservée. En effet, l'intégration des individus

---

mobilisé dans les circonstances extraordinaires ». P. BOURDIEU, *Le sens pratique*, Paris, 1980, p. 202. Plus récemment, l'auteur a ajouté des éléments à cette première définition en signalant que « le capital symbolique c'est n'importe quelle propriété (n'importe quelle espèce de capital, physique, économique, culturel, social) lorsqu'elle est perçue par des agents sociaux dont les catégories de perception sont telles qu'ils sont en mesure de la connaître (de l'apercevoir) et la reconnaître, de lui accorder valeur ». P. BOURDIEU, *Raisons pratiques*, Paris, 1994, p. 116

18. L'altérité peut être définie comme « la notion qui désigne en premier lieu une simple différence entre des déterminations seulement posées dans leur diversité, leur extériorité et leur indépendance réciproques. En ce sens, l'altérité est une différence extérieure et indifférente aux termes différenciés, elle relève d'une réflexion subjective qui s'attache à comparer, à distinguer et à classer les concepts qu'elle maintient séparés ». Il s'agit alors, dans le cas de l'immigrant, de sa relation avec les Manosquins qui le considèrent « Autre » à cause de son origine géographique différente. *Encyclopédie philosophique universelle*, vol. II : *Les notions philosophiques*, Paris, 1990, t. 2, p. 66.

19. J. REVEL, « Micro-analyse et construction du social » dans *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Paris, 1996, p. 25. Au sujet de la micro-histoire, on peut aussi consulter avec profit E. MUIR et G. RUGGIERO (dir.), *Microhistory ans the Lost Peoples of Europe*, Baltimore, 1991.



et de leurs familles n'apparaît qu'à travers les traces écrites laissées par leur existence. Contrats divers, relevés de taille, présence ou absence du conseil municipal, informations civiles ou criminelles fournissent autant d'indices autorisant une interprétation. Cependant, ils ne gardent pas la mémoire d'autres relations qui n'engendrent pas la mise par écrit, que ce soient les liens de bon ou de mauvais voisinage ou les sentiments liant les individus. Ces documents n'offrent que peu de prise à l'analyse d'une série de gestes de réciprocité – dons et contre-dons, dettes matérielles ou symboliques – qui sont intimement liés aux stratégies dont l'objectif consiste à créer des liens entre les différents acteurs et qui favorisent leur intégration sociale.

En dépit de ces lacunes, les micro-analyses menées à leur terme dans le contexte manosquin ont montré la richesse interprétative de la méthode<sup>20</sup>. Elles mettent au jour un vaste ensemble de relations nouées par les immigrants pour se faire une place dans la société manosquine. Elles ressortissent autant au mariage, au travail qu'aux investissements ou à la transmission patrimoniale. Elles montrent le rôle-clé joué par certains membres d'une famille qui, accumulant un capital symbolique considérable, facilitent l'intégration de la famille dans le tissu social mais également dans les institutions politiques de la communauté d'accueil. Enfin, elles éclairent un autre fait d'importance dans la réalité migratoire. Le succès du processus d'intégration qui suit la migration ne suscite pas une rupture totale et définitive avec le lieu d'origine. Au moins à la première génération, des échanges perdurent, facilitant l'intégration des compatriotes.

À terme, la multiplication de ces micro-analyses dans différents contextes permettra de mieux éclairer la « réalité » migratoire des individus qui, pour des raisons qu'il faudra également expliquer, ont choisi les routes de l'exil menant à Manosque durant les derniers siècles du moyen âge. Cette réalité demeure multiforme car elle prend des dimensions différentes pour chacun des groupes étudiés. Il n'agira donc pas de tenter de dégager un modèle d'intégration mais d'en montrer les différents visages.

Andrée COURTEMANCHE

---

20. Consulter A. COURTEMANCHE, « Women, Family and Immigration », art. cité, où la démarche est centrée sur une famille immigrante; et A. COURTEMANCHE, « De l'Italie à Manosque », art. cité, où l'analyse s'intéresse à un groupe d'immigrants partageant une origine géographique identique soit l'Italie.